

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**  
**SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT**

Fédération Nationale de  
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

---

**Compte rendu sur l'action du SNOP-CGT**

Le 3 mai 2023, notre organisation syndicale a pris connaissance de la demande de recrutement d'un officier de port (OP) pour le port de Caen-Ouistreham via Commission Nationale d'Orientation et d'Intégration (CNOI) pour occuper directement les fonctions de commandant adjoint, nous avons alors communiqué nos inquiétudes et interrogations à ce sujet auprès de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de L'Aquaculture (DG AMPA).

Le 23 mai 2023, nous apprenons que ce poste de commandant adjoint du port de Caen-Ouistreham est finalement ouvert au recrutement CNOI, sans avoir obtenu la moindre réponse de la part de la DG AMPA.

Nous avons identifié plusieurs inconvénients liés à ce type d'embauche, notamment en termes de découragement pour le personnel officier de port et officier de port adjoint souhaitant accéder à des postes à responsabilités ou au grade de capitaine de port de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe. Mais aussi en termes de légitimité : la profession d'officier de port est un métier spécifique, qui plus est, lorsque l'on occupe des fonctions de commandant ou commandant adjoint. En effet, nos capitaineries sont de plus en plus sollicitées : leur armement par du personnel qualifié est indispensable pour répondre aux enjeux de stratégie Nationale Portuaire.

Considérant l'absence de réponse de la DG AMPA à nos sollicitations, étant donné que cette décision nuit à la bonne conformité de gestion du corps, du management de nos capitaineries, qu'il est possible de recruter un commandant de port adjoint via promotion interne ou par concours, et face à l'obstination de notre Administration, un préavis pour l'ensemble des ports pour la journée du 07 juin 2023 est déposé auprès de notre ministre le 31 mai 2023.

Notre organisation syndicale est conviée par la DG AMPA le 02 juin après-midi. Le SNOP CGT réitère son opposition au recrutement CNOI sur des postes à responsabilités et à un niveau direct de capitaine de port.

La DG AMPA informe qu'elle ne validera pas le principe de recrutement par voie de détachement dans le corps des officiers de port, notamment par voie de CNOI. Il est convenu qu'une expertise juridique sur ce type de recrutement, d'identifier les conditions d'entrée dans le corps des officiers de port et la mise en place d'un groupe de travail sur qui devrait permettre de revenir à un effectif complet et stabilisé.

Notre organisation syndicale a reçu en début de soirée le courrier du Directeur Général garantissant notre revendication permettant la levée du préavis de grève.

Restons unis pour défendre nos droits et préserver l'avenir de notre profession avec cohérence !  
Solidarité et mobilisation !